

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 20 juillet 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille seize, le mercredi vingt juillet à vingt heures à la Maison pour Tous Georges Brassens à Trieux, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : Mme CAPELLINI
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. FONDEUR
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de **PIENNES** : Mmes TYL, COUJOUR
Commune de **TRIEUX** : Mme SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de **BOULIGNY** : Mme RIGOLET est représentée par Mme DONETTI
M. FISCHESSE G. est représenté par Mme KINTZINGER
M. BERNARDI est représenté par M. LEON
Commune de **PIENNES** : M. MARIUZZO est représenté par Mme COUJOUR
M. MARASSE est représenté par Mme TYL
Commune de **TRIEUX** : M. GOURY est représenté par M. FONDEUR

Etaient absents (excusés) :

Commune de **PIENNES** : M. MAZZOCCO
Commune de **TRIEUX** : MM. MASCELLI, MIRJOLET
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : Mme GAYCHET

Secrétaire de séance : Mme COUJOUR

Le Président certifie que le Conseil Communautaire a été convoqué le 11/07/2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : 22/07/2016 et publication du : 22/07/2016

Le Président
Jean-Marc LEON

Le Président
Jean-Marc LEON



Acte n° D2016-07-01
Autorisation signature convention TEPCV

Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i@epci-bl.eu
1, rue du C^{de} Fabien
B.P. 70039
54490 Piennes

Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160720-2016-044-DE
Date de télétransmission : 22/07/2016
Date de réception préfecture : 22/07/2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'EPCI du Bassin de Landres,

Vu la délibération du conseil communautaire du 08 avril 2015 relative à l'appel à candidatures TEPCV,

Vu la candidature de l'EPCI du Bassin de Landres à l'Appel à Candidature Nationale pour les « Territoires à Energies Positive pour la Croissance Verte »,

Vu les trois actions portées par l'EPCI du Bassin de Landres, à savoir la création d'un fonds local de financement de rénovation énergétique pour les logements privés, l'introduction de deux véhicules électriques intercommunaux et la rénovation du parc d'Eclairage Public.

Considérant que ces actions sont éligibles au Fond de Financement de Transition Energétique,

Vu la convention TEPCV de l'EPCI du Bassin de Landres,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres ou Monsieur le Vice-Président de l'EPCI du Bassin de Landres à signer la convention TEPCV pour les trois actions susvisées et tous autres documents s'y rapportant ;
- Autorise Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres ou Monsieur le Vice-Président de l'EPCI du Bassin de Landres à demander le Fond de Financement de Transition Energétique (FFTE) par le financement des projets identifiés par les actions contenues dans la convention TEPCV ;
- Autorise l'utilisation du Fond de Financement de Transition Energétique (FFTE) pour le financement des projets identifiés par les actions contenues dans la convention TEPCV ;
- Autorise l'autofinancement par l'intercommunalité du reste à financer pour la réalisation de ces actions.

Extrait certifié conforme

Le Président

Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20160720-2016-044-DE
Date de télétransmission : 22/07/2016
Date de réception préfecture : 22/07/2016